

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LE BONO



Mairie
B.P. 1-Place Joseph Le Clanche
56400 LE BONO

N° : 2015/119

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
Conseil municipal : séance du 14 décembre 2015

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle de la mairie à 20H 30, sous la présidence de Jean LUTROT, Maire.

Convocation et affichage : le 08 décembre 2015

Nombre de conseillers : 19

Etaient présents :

Sylvie BECHENNEC, Brigitte BONARD, Hervé CADORET, Raymond DEIMAT, Marie-Laure DEJEAN LE LEM, Myriam FIEVET QUELLEC, Michel GILBERT, Christian GUEGUEN, Jean-Yves LE BLEVEC, Catherine LEFEBVRE, Chantal LOP MUR, Marcel LUCAS, Jean-Pierre MAHEO, Jean-Pierre MOULERGUES, Benoit PIQUEMAL.

Absents excusés : Danielle GENAY (pouvoir à Chantal LOP MUR), Tatienne FOUREST (pouvoir à Jean LUTROT), Sophie SIMON-ANDRE (pouvoir à Brigitte BONARD).

Secrétaire de séance : Benoit PIQUEMAL.

4/- Tarifs du budget maritime 2016

Monsieur Le Maire précise que le budget maritime est un budget annexe, qui s'équilibre avec la perception des redevances des mouillages et du port. L'augmentation proposée des tarifs maritimes est de 0.5 à 1 €, suivant la taille des bateaux, pour les locations journalières, sachant que la redevance d'Etat ne devrait pas varier.

Cette augmentation des tarifs a été validée par le Conseil des mouillages et du Port du 08 décembre 2015 et la commission finances du 11 décembre 2015.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

-De valider les tarifs 2016 des mouillages et du Port.

TARIFS MOUILLAGES 2016 (TVA 20 %)
LES LOCATIONS

LOCATION JOURNALIERE

LONGUEUR	TARIFS H.T.	TARIFS T.T.C.	LONGUEUR	TARIFS H.T.	TARIFS T.T.C.
< 4 m	7.92	9.50	10,01 m à 11 m	13.33	16
4,01 m à 5 m	8.75	10.50	11,01 m à 12 m	14.17	17
5,01 m à 6 m	9.17	11	12,01 m à 13 m	15	18
6,01 m à 7 m	10	12	13,01 m à 14 m	15.83	19
7,01 m à 8 m	10.83	13	14,01 m à 15 m	16.67	20
8,01 m à 9 m	11.67	14	15,01 m à 16 m	17.50	21
9,01 m à 10 m	12.50	15	16,01 m à 17 m	18.33	22
			> 17 m	19.17	23

LOCATION HEBDOMADAIRE

LONGUEUR	TARIFS H.T.	TARIFS T.T.C.	LONGUEUR	TARIFS H.T.	TARIFS T.T.C.
< 4 m	32.08	38.50	10,01 m à 11 m	63.33	76
4,01 m à 5 m	37.08	44.50	11,01 m à 12 m	68.33	82
5,01 m à 6 m	40	48	12,01 m à 13 m	74.17	89
6,01 m à 7 m	45.42	54.50	13,01 m à 14 m	79.17	95
7,01 m à 8 m	50.42	60.50	14,01 m à 15 m	84.58	101.50
8,01 m à 9 m	53.33	64	15,01 m à 16 m	89.58	107.50
9,01 m à 10 m	58.33	70	16,01 m à 17 m	94.58	113.50
			> 17 m	100	120

LOCATION MENSUELLE BASSE SAISON (1^{er} octobre au 30 avril)

LONGUEUR	TARIFS H.T.	TARIFS T.T.C.	LONGUEUR	TARIFS H.T.	TARIFS T.T.C.
< 4 m	57.17	68.57	10,01 m à 11 m	119.04	142.85
4,01 m à 5 m	66.61	79.93	11,01 m à 12 m	128.60	154.32
5,01 m à 6 m	71.46	85.75	12,01 m à 13 m	138.10	165.72
6,01 m à 7 m	80.95	97.14	13,01 m à 14 m	144.85	173.82
7,01 m à 8 m	91.31	109.57	14,01 m à 15 m	157.17	188.60
8,01 m à 9 m	100.03	120.04	15,01 m à 16 m	166.69	200.03
9,01 m à 10 m	109.54	131.45	16,01 m à 17 m	176.19	211.43
			> 17 m	185.71	222.85

LOCATION MENSUELLE MOYENNE SAISON (mai et septembre)

LONGUEUR	TARIFS H.T.	TARIFS T.T.C.	LONGUEUR	TARIFS H.T.	TARIFS T.T.C.
< 4 m	76.06	91.27	10,01 m à 11 m	157.99	189.59
4,01 m à 5 m	88.47	106.16	11,01 m à 12 m	170.64	204.77
5,01 m à 6 m	94.78	113.74	12,01 m à 13 m	183.25	219.90
6,01 m à 7 m	113.36	136.03	13,01 m à 14 m	192.24	230.69
7,01 m à 8 m	121.13	145.36	14,01 m à 15 m	208.54	250.25
8,01 m à 9 m	132.72	159.26	15,01 m à 16 m	221.15	265.38
9,01 m à 10 m	145.33	174.40	16,01 m à 17 m	233.82	280.58
			> 17 m	246.46	295.75

LOCATION MENSUELLE HAUTE SAISON (du 1^{er} juin au 31 août)

LONGUEUR	TARIFS H.T.	TARIFS T.T.C.	LONGUEUR	TARIFS H.T.	TARIFS T.T.C.
< 4 m	113.17	135.80	10,01 m à 11 m	236.25	283.50
4,01 m à 5 m	132.06	158.47	11,01 m à 12 m	254.70	305.64
5,01 m à 6 m	141.08	169.30	12,01 m à 13 m	273.53	328.24
6,01 m à 7 m	160.36	192.43	13,01 m à 14 m	286.95	344.34
7,01 m à 8 m	180.82	216.98	14,01 m à 15 m	311.31	373.57
8,01 m à 9 m	198.12	237.74	15,01 m à 16 m	330.11	396.13
9,01 m à 10 m	216.95	260.34	16,01 m à 17 m	349.03	418.84
			> 17 m	367.91	441.49

LES CONTRATS
 (base : mètre appliqué à la longueur hors tout)

Type de contrat	TARIFS H.T.	TARIFS T.T.C.
ANNUEL	59.57	71.48
SEMESTRIEL *	40.68	48.82
TRIMESTRIEL *	27.78	33.34

* Limité à la période du 1er octobre au 30 avril

D I V E R S

DÉSIGNATION	TARIFS H.T.	TARIFS T.T.C.
Remorquage	54.53	65.44
Visite de contrôle du mouillage	72	86.40
Marquage bouée	20.83	25
Frais de retrait d'un mouillage privé	Tarif variant en fonction du temps passé par l'entreprise	

LES REDEVANCES MOUILLAGES
POUR LES PARTICULIERS

FORMULE DE CALCUL

Tarif H.T. : = [(Longueur - 4,2) x 43.13 + 129] : 1,20

Tarif T.T.C. : = (Longueur - 4,2) x 43.13 + 129

Bateau inférieur à 4,2 m redevance fixe de 129 TTC (107,50 H.T.)

POUR LES PROFESSIONNELS

Catégorie	TARIFS H.T.	TARIFS T.T.C.
Bateau de pêche	129.10	154.92
Bateau commercial par mètre	30.85	37.02

TARIFS DU PORT 2016 (TVA 20 %)

- Usagers de 1ère catégorie (par jour et par bateau) Usagers de passage ou participant à des manifestations nautiques, maximum 7 jours ou la nuitée	TARIFS H. T.	TARIFS T.T.C.
- Bateau < 0 4 m	5.92	8
- Bateau de 4,01 m à 5 m	6.77	9
- Bateau de 5,01 m à 6 m	7.19	9.50
- Bateau de 6,01 à 7 m	7.61	10
- Bateau de 7,01 m à 8 m	8.04	10.50
- Bateau de 8,01 m à 9 m	8.46	11
- Bateau de 9,01 m à 10 m	9.30	12
- Bateau de 10,01 m à 11 m	10.15	13
- Bateau de 11,01 m à 12 m	10.57	13.50
- Bateau de 12,01 m à 13 m	11	14
- Bateau de 13,01 m à 14 m	11.84	15
- Bateau > à 14 m	13.11	16.50

- Usagers de 2 ^{ème} catégorie (par mètre et par mois)	TARIFS H. T.	TARIFS T.T.C.
Usagers titulaires de contrats d'abonnement temporaire allant d'une semaine à moins d'un an ; par mois de date à date ; tout mois commencé est dû.	12.06	14.47

- Usagers de 3 ^{ème} catégorie (par mètre et par an)	TARIFS H. T.	TARIFS T.T.C.
Usagers titulaires de contrats d'abonnement annuel, contrat année civile (1/01 au 31/12 et prorata du temps à la date d'inscription)	35.32	43.38

Usagers de 4 ^{ème} catégorie (par mètre et par an)	TARIFS H. T.	TARIFS T.T.C.
Usagers professionnels, contrat année civile 1/01 au 31/12 et prorata du temps à la date d'inscription	15.04	18.05

DIVERS	TARIFS H. T.	TARIFS T.T.C.
- Utilisation pour travaux à quai Maximum 7 jours et par bateau	33.33	40
- Utilisation pour carénage 24 heures par bateau et limité à 48 heures	8.33	10
- GRUE (pour 24 heures)	11.61	13
- Coffret électrique (à l'heure)	3.33	4
- Redevance annuelle d'accostage des Compagnies Maritimes	1 129.09	1 354.91
- Redevance ponctuelle d'accostage des Compagnies Maritimes	21.52	25.82
- Taxe sur passager des Compagnies Maritimes	0.25	0.30
- douche par personne hors usagers du port et des mouillages	1,67	2

Fait et délibéré, aux jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.
 Le 18 décembre 2015.

Le Maire



Jean LUTROT



Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'État le 21 décembre 2015 et affichage le 18 décembre 2015.
 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état